

Journées de la Photo Concours photos 2019

Petit Patrimoine rural

Règlement

Article 1 – Preamble

La commune de **Saint-Pierre-ès-Champs** organise un concours photos qui se déroulera le **Dimanche 28 Avril 2019**.

« Petit Patrimoine rural »

Ce concours est ouvert à tous les photographes amateurs de la France, qu'ils adhèrent à une association ou non. Les photos montages ne sont pas acceptées.

Article 2

Deux catégories sont proposées : Noir & Blanc et couleur (tirage sur papier 18x24 à 20x30). Chaque auteur peut présenter au maximum 6 photos. Le nombre de participants n'est pas limité.

Article 3

Les normes de présentation en vigueur dans les manifestations de la fédération photographique de France seront exigées. Montage sur support carton léger ou « Marie-Louise » d'une épaisseur de 5mm et d'un format de 30x40, dépourvu d'un système de fixation au dos. Les photos seront accrochées à l'aide de pastilles « velcro ». Chaque photographe doit indiquer son nom, adresse, club, ainsi que le thème au dos des photos.

Article 4

Chaque photographe individuel ou association devra adresser ou déposer ses photos entre **01 Avril 2019 et le 18 Avril 2019**. Délai de rigueur à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Pierre-ès-champs, 2 place de la mairie - 60850 Saint-Pierre-ès-Champs.

Aux heures de permanence. Lundi : 17H00-19H00, Jeudi : 16H00-18H00.

Bulletin de participation et production

Le candidat doit

- Compléter et envoyer l'annexe au présent règlement,
- le bulletin de participation,
- le ou les autorisations d'image si nécessaire,

- le support de production.

Le candidat s'engage à respecter les formats communs de présentation du bulletin de participation, du support de production et de l'autorisation d'image que vous trouverez joint à ce règlement.

Critères de sélection

Le jury sélectionnera les meilleurs travaux qui répondront le mieux aux critères suivants :

- respect des consignes et du règlement du concours,
- fidélité au thème proposé,
- intérêt présenté pour le monde de la photographie,
- qualité de l'approche photographique,
- originalité de la production,

Le jury accordera moins d'importance aux aspects techniques des photographies et favorisera l'aspect créatif. Il s'agira ainsi de ne pas favoriser les participants disposant de matériel technique plus performant.

Les décisions du jury seront souveraines et ne pourront donner lieu à aucune contestation.

Article 5 – Prix du Jury

Le premier prix attribué est -----

Deuxième prix attribué est -----

Troisième prix attribué est -----

Article 6 – Prix du public

Les gagnants des années précédentes seront hors concours pour le prix du public

Article 7 – Droit d'auteur et droit d'image

- Les participants garantissent sur l'honneur qu'ils sont titulaires des droits d'auteur de chacune des photos proposées au jury, c'est-à-dire qu'ils ont pris eux-mêmes chacune des photos.
- Si l'auteur présente une photographie dont le sujet principal est une ou plusieurs personnes reconnaissables, il doit avoir obtenu leur accord au préalable, et si le sujet est mineur, l'autorisation parentale.
- Les participants autorisent l'organisateur et partenaires du concours à exposer, reproduire les productions pour la communication et promotion relatives au concours : médias, site internet, blogs et autres supports. Les participants renoncent expressément à tout droit d'auteur.

- Chaque participant s'engage à ce que la photo qu'il envoie n'ait pas fait l'objet de publication au préalable, ni de contrat d'édition à venir et à ne pas s'être inspiré directement ni indirectement d'une photo déjà publiée précédemment.

Retrouvez le règlement du concours sur :

<https://saint-pierre-es-champs.com>

Bulletin de Participation (à remplir obligatoirement)

Concours photos « **Petit Patrimoine rural** »

A fournir au dépôt des photos

Dossier de participation

NOMS : _____

Prénoms : _____ ville :

Date de Naissance : _____

Adresse N° ____ Rue : _____ Ville : _____

Téléphone fixe : _____

Téléphone portable : _____

E-mail : _____ @ _____

Légende de la photo n°1 : _____

Légende de la photo n° 2 : _____

Légende de la photo n° 3 : _____

Légende de la photo n° 4 : _____

Légende de la photo n° 5 : _____

Légende de la photo n° 6 : _____

En participant et en m'inscrivant au concours, j'accepte les conditions prévues au règlement du concours. J'autorise les organisateurs et ses partenaires à utiliser ma production sur tout support de communication (médias, site internet, blogs et autres supports). Je renonce expressément à tout droit d'auteur.

Le (date)..... Signature.....

Autorisation d'image

(si nécessaire, à remplir par la personne photographiée ou par les parents si la personne photographiée est mineure)

À fournir au dépôt des photos

Je soussigné(e) :

NOM :

Prénom :

Né (e) le :

Pour moi-même

Pour mon enfant mineur

Noms et prénoms de l'enfant (personne photographiée) :

.....

Adresse postale :

.....

Téléphone fixe et portable :

E-mail :

J'autorise l'organisateur et ses partenaires à utiliser mon image ou l'image de mon enfant dans le cadre du Concours photos « **Petit Patrimoine de notre région** » en particulier à exposer, à reproduire les productions des candidats et à les utiliser sur tout support de communication (médias, site internet, blogs et autres supports). Je renonce expressément à tout droit d'auteur dans la mesure où les productions seront utilisées pour la promotion du concours. Je garantis que je ne suis lié(e) par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom. Cette autorisation vaut pour une durée illimitée.

Fait à (ville) le (date).....

Lu et approuvé :

Signature scannée de la personne photographiée ou de son parent :

(si la personne photographiée est mineure)